

## CHAPITRE VII

### PREMIER PROJET DE MINISTÈRE SPÉCIAL

---

Cette occasion se présenta tout naturellement avec l'ouverture des États Généraux en 1789. Il faut reconnaître que le terrain était merveilleusement préparé. Sous l'influence des philosophes, c'était l'esclavage que l'on attaquait; depuis 1787, la Société des amis des Noirs s'était fondée à Paris et s'efforçait, avec tous les moyens de la plus zélée propagande, d'en favoriser l'abolition. Du côté des colons, c'était l'intérêt des planteurs que l'on avait en vue et que l'on espérait bien affranchir, surtout après l'arrêt du Conseil du 30 août 1784, des dernières restrictions, ou simplement des mauvaises volontés, qui pouvaient encore l'entraver. Dans une science toute nouvelle enfin, l'influence des économistes s'exerçait selon des tendances encore indécises, montrant toutefois, avec des arguments divers, que le commerce avec les colonies était un élément de la richesse nationale, que nul n'avait le droit de négliger.

On n'y songeait guère, et l'opinion générale, ce que le chapitre précédent a fait ressortir, était si bien gagnée à la cause coloniale, en cette fin d'ancien régime, que, dans les fameux cahiers des États Généraux, on en compte environ 300 qui traitaient des rapports de la France avec ses possessions. Sans doute des opinions contraires s'y affrontaient; sans doute aussi, presque partout, dans les provinces, les trois ordres entendaient régler la question coloniale comme s'il s'agissait d'une affaire purement